

**V A R**

Programme de reconnaissance  
de la valeur ajoutée

Directives

selon l'entente provinciale

### Directives proposées pour la formation d'un comité VAR

Il est recommandé qu'un comité VAR soit formé dans chacune des écoles selon les directives suivantes :

- Le comité est composé d'enseignantes et enseignants à titre volontaire.
- Le comité doit être composé d'un minimum de trois (3) enseignantes ou enseignants.
- Les membres du comité désigneront une présidente ou un président. Il est préférable que la personne désignée soit membre du conseil d'école, sinon, elle ou il devra présenter un rapport des activités du comité VAR au conseil d'école.
- En l'absence d'un comité VAR, les responsabilités reliées au programme VAR relèvent du conseil d'école.
- VAR devrait faire l'objet d'un point de discussion permanent sur l'ordre du jour du conseil d'école.
- Tous les formulaires seront sauvegardés par le comité VAR et une copie sera remise au conseil d'école.

## Aide-mémoire pour le comité VAR :

- Rencontre au mois de septembre pour la formation du comité VAR
- Les membres du comité VAR se rencontrent pour l'examen et la revue des directives du programme VAR
- Les enseignantes et enseignants requérant une activité VAR devront soumettre leur formulaire « *Activité proposée pour les élèves* », dûment signé par toutes les parties impliquées, au comité VAR
- Le comité VAR devra sauvegarder une copie de tous les formulaires « *Activité proposée pour les élèves* »
- Une fois l'activité VAR complétée, les enseignantes et enseignants devront parachever le formulaire « *Activité proposée pour les élèves* » et le soumettre de nouveau au comité VAR pour une deuxième signature de toutes les parties impliquées
- Les membres du comité VAR devraient se rencontrer 2 à 3 fois par année pour passer en revue les activités VAR en cours ainsi que toute nouvelle demande (septembre, mi-année et fin avril/début mai)
- La présidente ou le président du comité VAR devra se référer à la version finale des formulaires « *Activité proposée pour les élèves* » pour rédiger le *rapport de fin d'année*
- La présidente ou le président du comité VAR se chargera de présenter le *rapport de fin d'année* au conseil d'école idéalement lors de la rencontre du conseil prévue pour avril et d'en faire suivre une copie au SEP
- La présidente ou le président du comité VAR soumettra le *rapport de fin d'année* à la direction (habituellement après l'avoir présenté au conseil d'école ou à la fin avril) qui servira à l'imputation des suppléments de fin d'année pour les enseignantes et enseignants

## **Directives pour le personnel enseignant concernant le formulaire « *Activité proposée pour les élèves* »**

### **Avant le début de l'activité VAR :**

Les enseignantes et enseignants impliqués devront remplir le formulaire avant le début de l'activité VAR et le soumettre au comité pour approbation. Un seul formulaire par activité devra être soumis. Le nom de toutes les enseignantes et tous les enseignants impliqués devra apparaître sur un même formulaire. Une fois approuvé par le comité VAR, le formulaire sera retourné aux enseignantes et enseignants impliqués.

### **Pendant l'activité VAR :**

Les enseignantes et enseignants impliqués devront tenir compte du nombre de sessions à être soumis.

### **Une fois l'activité VAR terminée :**

Les enseignantes et enseignants impliqués devront retourner le formulaire « *Activité proposée pour les élèves* » incluant tout changement survenu et le soumettre sous forme finale au comité VAR.

### **En fin d'année :**

Les enseignantes et enseignants impliqués recevront une copie de leur formulaire « *Activité proposée pour les élèves* » approuvé, sur lequel seront inscrits les crédits octroyés.

Chaque enseignante et enseignant devra remplir le formulaire VAR via le système SSO. Seules les activités approuvées devront être entrées dans le système.

### **Note :**

Les membres du comité se rencontreront pour procéder à l'approbation finale de toute demande, pour finaliser le *rapport de fin d'année* et pour transmettre ces derniers aux directions ainsi qu'au SEP à [ptusep@lbpearson.ca](mailto:ptusep@lbpearson.ca).

Une fois le tout approuvé, le rapport final sera signé par la présidente ou le président du comité VAR (le cas échéant), la présidente ou le président du conseil d'école et la directrice ou le directeur.

## Programme de reconnaissance de la valeur ajoutée (VAR) – Répartition des sommes

Veillez s'il vous plaît vous reporter au tableau qui suit pour remplir votre formulaire de demande pour le programme de reconnaissance de la valeur ajoutée.

Nous vous rappelons que :

- Toute activité faisant l'objet d'une demande VAR doit être assumée en dehors de votre tâche (tâche éducative, tâches complémentaires et travail de nature personnelle).
- Les activités de la mesure n° 15028 ne sont pas admissibles au programme VAR.
- Le programme VAR s'applique uniquement aux activités pratiquées en présence des élèves participants.
- Un maximum de 60 crédits sera octroyé par activité.
- Un maximum de 30 crédits par année scolaire sera octroyé pour une activité de plus d'une journée avec nuitée. **Le maximum est établi à 30 crédits**, peu importe la durée de l'activité ou le nombre de ces activités pratiquées par année par une enseignante ou un enseignant.
- Les enseignantes et enseignants ne peuvent réclamer un supplément VAR pour toute tâche complémentaire ou autre activité pour laquelle elle ou il est déjà rémunéré ou pour laquelle elle ou il est reconnu.
- Un formulaire distinct doit être soumis pour chacune des activités VAR proposées. Le nom et le rôle de chacun des membres du personnel enseignant impliqués devront être indiqués sur ce formulaire.
- Un maximum de 10 crédits par nuitée sera octroyé pour toute activité pratiquée en soirée.
- Projet personnel/communautaire de baccalauréat international (IB) : 15 crédits seront octroyés par projet jusqu'à concurrence de 60 crédits pourvu que le mentor ne soit pas responsable de l'évaluation du projet.
- Toute activité n'apparaissant pas dans le tableau qui suit pourra y être ajoutée par le comité VAR après consultation auprès de ses membres.

<b>Nombre de crédits</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Durée</b>	<b>Genres d'activités possibles</b>
60 crédits	Plus d'une fois par semaine	Toute l'année Ou Activités intensives considérées comme majeures	-Entraîneur de basketball -Entraîneur de football -Directeur/chorégraphe pour une année complète ou pour une activité considérée comme majeure, théâtre/danse/ répétitions musicales/ spectacles -Superviseur de l'album des finissants -Superviseur du conseil des élèves -Comité de la remise des diplômes
45 crédits	Plus d'une fois par semaine	Toute l'année Activités intensives considérées comme majeures (adjoint régulier)	-Entraîneur adjoint de basketball -Entraîneur adjoint de football -Directeur adjoint/ chorégraphe/théâtre/danse/ musique/répétitions
30 crédits	Une fois par semaine	Toute l'année	-Clubs (devoirs, échecs, garçons et filles, lecture, course, math, jeux de société, arts, bandes dessinées, photographie, petite chorale, etc.)
30 crédits	Plus d'une fois par semaine	Une partie de l'année	-Badminton -Soccer -Cross-country -Crosse extérieure -Touch football -Soccer intérieur -Balle-molle -Hockey -Rugby -Volleyball
10 crédits	Activité de plus d'une journée avec nuitée (10 crédits octroyés par nuitée jusqu'à concurrence de 30 crédits pour l'année)	Réclamation maximale de 3 nuitées par année (peu importe la durée ou le nombre de sorties organisées)	Toutes les activités de plus d'une journée avec nuitée
<b>Nombre de crédits</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Durée</b>	<b>Activités</b>
1 crédit par session de 30 minutes Maximum de 10 crédits ou soirées		Activité de courte durée	Pour toutes les activités <u>en soirée</u> Voyages scolaires avec parents et élèves Famine de 30 jours Accompagnateur pour soirées de danse scolaire Animateur ou assistant de spectacle/concert Bataille des groupes musicaux Mise en place du bal des finissants Vernissage
1 crédit par session de 30 minutes pour un maximum de 30 crédits		Activité de courte durée	Organisateur de campagnes de financement (accompagné des élèves) Lave-auto Barbecue Expo-sciences Soutien technique pour spectacle, concerts, etc. Activités saisonnières



## Activité proposée pour les élèves

(programme de reconnaissance de la valeur ajoutée annexe XXVI)

École \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Nom de l'activité	
Nombre de participants (M et F)	
Lieu	
Frais	
Description de l'activité	

Répartition des crédits					
Nom des enseignantes ou enseignants	Nombre de sessions par semaine	Nombre de semaines	Horaire prévu	Nombre de crédits prévus (à être rempli par le comité VAR)	Nombre final de crédits octroyés (à être rempli par le comité VAR)

Signatures après la section *Nombre de crédits prévus* remplie

\_\_\_\_\_

Approbation de la présidente  
ou du président du comité VAR

\_\_\_\_\_

Approbation de la présidente ou  
du président du conseil d'école

\_\_\_\_\_

Approbation de la  
direction

Signature après la section *Nombre final de crédits octroyés* remplie

\_\_\_\_\_

Approbation de la présidente  
ou du président du comité VAR

\_\_\_\_\_

Approbation de la présidente ou  
du président du conseil d'école

\_\_\_\_\_

Approbation de la  
direction



## Rapport VAR de fin d'année

(ce formulaire doit être soumis à la direction de l'école ou du centre avant la date limite)

École \_\_\_\_\_

Présidente ou président du comité VAR \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant	Nom de l'activité	Nombre de crédits octroyés par le comité VAR
Exemple : Enseignant A	Badminton	30 crédits
Exemple : Enseignant B	Voyage à Toronto	20 crédits
	Soccer féminin bantam	30 crédits